MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

ARRETE COMMUNAL

A.T. 2026/34

Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes.
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-2
VU le code de la route et notamment l'article R 225
CONSIDERANT que les travaux d'entretien de la voie publique, au parking rue de la Gare à Mertzwiller, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux d'entretien du parking de la gare par les agents communaux, rue de la Gare, le parking de la Gare sera interdit au stationnement du jeudi 14 mai 2026 à 20h jusqu'au vendredi 15 mai 2026 à 15h.

ARTICLE 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par le service technique de la commune.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de REICHSHOFFEN
- Service technique de la commune

Fait à Mertzwiller, le 13 mai 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

POUR AMPLIATION
Mertzwiller, le 13 mai 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

MAIRIE DE MERTZWILLER ★ Bas-Rhin ★

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.